

B.P.J.E.P.S

Loisirs Tous Publics
Spécialité animateur

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

FORMATION DE NIVEAU 4

2024-2025

28 novembr 2024
Au 30 septembre 2025

Avignon



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le BPJEPS spécialité « animateur », mention « Loisirs Tous Publics » permet aux animateurs de développer des actions facilitant la mise en relation des personnes et des groupes, par la co-construction de projets d'animation à caractère collectif. Ces actions visent l'insertion, l'inclusion, la médiation, l'interculturalité dans une démarche d'éducation populaire pour tout type de public.

Majoritairement à temps complet, l'animateur travaille dans une logique collective et partenariale. Il exerce en autonomie ses activités éducatives, culturelles et sociales, dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements hospitaliers) ou du secteur privé (associations et structures marchandes). Il est responsable du projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure et de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel, tout en assurant la sécurité des publics dont il a la charge.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le (la) stagiaire devra être capable de :
Encadrer tout type de public, dans tout lieu d'accueil ou de pratique au sein duquel il/elle met en place un projet.

- ✓ Encadrer tout public dans tous lieux et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- ✓ Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs
- ✓ Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte.
- ✓ Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche de citoyenneté participative



ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule à Avignon, du 28 novembre 2024 au 30 septembre 2025. D'une durée de 1 400 heures, elle s'organise sur le principe de l'alternance, formation en Centre et stage en Entreprise

FORMATION EN CENTRE : 700 H

MODULE 1 : Module préalable à la mise en situation pédagogique
MODULE 2 : Animation des publics (correspondance UC 4)
MODULE 3 : Direction d'un ACM (correspondance uc 3)
MODULE 4 : Conception d'un projet en lien avec le territoire et communication professionnelle (correspondance uc 12)

L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE : 700 H

Partie intégrante de la formation, les objectifs de l'alternance sont l'acquisition et l'application de connaissances, savoir-faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d'animateur. L'évaluation de certains modules se déroule pendant la période en Entreprise.

PARTENARIAT AVEC DES PROFESSIONNELS

Professionnels des structures relevant du secteur public : collectivités territoriales et établissements publics. Du secteur privé : association ...et proposant des activités éducatives et de loisirs en direction de tous publics.
Structures intervenant dans les domaines de la culture, de la valorisation du patrimoine et de l'environnement naturel ;

CALENDRIER

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour

Date limite de dépôt de dossier	jeudi 14 novembre 2024
Dates de sélection	18-19 novembre 2024
Démarrage de la formation	28 novembre 2024
Fin de la formation	30 septembre 2025

objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « loisirs Tous



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Publics » du BPJEPS. Elles sont établies sur la qualification ou bien sur l'expérience attestée.

Dispense ou équivalence	<ul style="list-style-type: none"> • BAPAAAT ; CPJEPS AAVQ ; • CQP « Animateur Péri-scolaire » • CQP « Animateur de Loisirs Sportifs » ; • Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ; • Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ; • BAC PRO SPVL ; • BAC PRO Agricole (Toute Option) ; • BP délivré par Le Ministre de l'agriculture ; • BPJEPS ; BEATEP ; BEES 	<ul style="list-style-type: none"> • TP Animateur d'activités touristiques et de loisirs ; • DE de Moniteur Éducateur ; • DE de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.
Exigence d'expérience attestée	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats non titulaires d'un de ces diplômes doivent pouvoir justifier d'au moins 3 mois (soit 200 heures) d'expérience d'animateur, dans un ACM, auprès de tout public. • Les justificatifs d'expériences dans l'animation : attestation de bénévolat, contrat de travail, fiche de paie,... 	
Pour tous les candidats	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire ou en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU1 ou 2, SST • Un dossier de motivation de 3 à 5 pages comportant un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation, et une présentation de ses motivations pour le métier d'animateur Loisirs Tous Publics <p>Ce dossier sera présenté lors d'un entretien. L'attestation de réussite aux exigences préalables sera délivrée après avis favorable du jury.</p>	

La validation du diplôme est de la compétence de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.



SÉLECTION

Le candidat doit récupérer un dossier de candidature (soit au bureau, soit par courrier, soit à partir du site web, soit par mail sur demande), le dossier de candidature complet est remis par le candidat à l'organisme de formation. Il comprend toutes les pièces justificatives demandées (CV, diplômes, photos,...), accompagné d'un dossier de motivation retraçant l'expérience du candidat.

Les candidats répondant aux conditions d'accès et ayant remis un dossier complet seront convoqués à des tests de sélection se déroulant en 2 temps :

Épreuve écrite (2 h), sur un thème en lien avec les

Un certain nombre de dispositifs existent et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre éligibilité potentielle à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).

Vous pouvez bénéficier d'un financement Région/FSE pour la prise en charge de l'intégralité du coût de la formation et de votre rémunération en fonction de votre situation. Pour être éligible à ce financement, vous devez :



FINANCEMENT

Pour les moins de 26 ans : être inscrit auprès de la mission locale de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.

Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans : être inscrit auprès du Pôle Emploi de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.

Pour les personnes percevant le RSA : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre accompagnateur social (conseiller, assistante sociale) pour la formation visée.

Pour les personnes ayant le statut de travailleur handicapé : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de l'organisme qui vous accompagne (Cap Emploi, ...) pour être positionné sur cette formation.

Pour tout devis et conseils, nous vous invitons à nous contacter.

Renseignements et inscriptions :

FORMATIC 105 Rue Pierre Bayle

84140 AVIGNON

Tél. 04 65 00 02 32

contact@formatic-avignon.fr